

Coordination Internationale

L'ANRT assure la coordination (bilatérale ou internationale (par le biais de l'UIT)) des fréquences de l'ensemble des services de terre et services spatiaux, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications de l'UIT et le Plan national des fréquences.

Les demandes traitées sont celles émanant des Administrations des États membres de l'UIT.

Nous vous prions d'adresser vos correspondances pour des demandes de coordination à l'adresse suivante :

Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications,

Centre d'affaires, Bd, Ar-Riad, Hay Riad,

BP : 2939. Rabat 10.100.

Maroc.

Fax : n°+212 (0) 5 37 20 38 62

Ou

Courriel à l'adresse suivante :

coordination@anrt.ma

Langue Français

- [Read more about Coordination Internationale](#)

L'ANRT assure la coordination (bilatérale ou internationale (par le biais de l'UIT)) des fréquences de l'ensemble des services de terre et services spatiaux, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications de l'UIT et le Plan national des fréquences.

Les demandes traitées sont celles émanant des Administrations des États membres de l'UIT.

Nous vous prions d'adresser vos correspondances pour des demandes de coordination à l'adresse suivante :

Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications,

Missions: [Coordination Internationale](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/missions/spectre-des-frequences/coordination-internationale>